

## FW: Tenue du conseil communal et de la séance conjointe CC et conseil de l'action sociale

Roland Vanseveren <roland.vanseveren@mail.be>

16 déc. 2021 08:01

**À:** Natalie Despeer <natalie.despeer@berloz.be> , Alain Happaerts <alain.happaerts@skynet.be> , Béatrice Moureau <b.moureau1953@gmail.com> , Véronique Hans <hans.veronique@skynet.be> , Alex Hoste <alhostex@gmail.com> , Benoît Dedry <b.dedry@skynet.be>

**CC:** Pierre Devlaeminck <pierre.devlaeminck@gmail.com> , Christophe ben Moussa <001cbm@gmail.com> , Sonia Roppe <soniaroppe@gmail.com> , Commune de Berloz <commune@berloz.be> , Isabelle Samedi <samediisabelle@hotmail.com> , Paul Jeanne <pauljeanne75@gmail.com>

Madame la Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Échevins et Président du CPAS,  
Madame la Directrice générale,

Complémentairement à ma demande ci-dessous, j'attire votre attention que, dans l'hypothèse où le conseil serait maintenu en présentiel et que tous les élus de la minorité adopteraient les mêmes mesures de prudence sanitaire que le mois dernier, le conseil ne sera pas en nombre pour délibérer et voter les points de l'ordre du jour suivants :

- la modification budgétaire n° 2 du CPAS
- le budget 2022 du CPAS
- les subsides aux associations dans lesquelles des élus de la majorité occupent des postes d'administrateur.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Madame et Messieurs les Échevins et Président du CPAS, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Roland Vanseveren

----- Original Message -----

**Subject:** FW: Tenue du conseil communal et de la séance conjointe CC et conseil de l'action sociale

**From:** Roland Vanseveren <roland.vanseveren@mail.be>

**To:** Natalie Despeer <natalie.despeer@berloz.be> , Alain Happaerts <alain.happaerts@skynet.be> , Béatrice Moureau <b.moureau1953@gmail.com> , Véronique Hans <hans.veronique@skynet.be> , Alex Hoste <alhostex@gmail.com> , Benoît Dedry <b.dedry@skynet.be>

**Cc:** Pierre Devlaeminck <pierre.devlaeminck@gmail.com> , Anne Dejeneffe <anne.dejeneffe@gmail.com> , Christophe ben Moussa <001cbm@gmail.com> , Sonia Roppe <soniaroppe@gmail.com> , Eddy Princen <eddy.princen@skynet.be> , Commune de Berloz <commune@berloz.be> , Isabelle Samedi <samediisabelle@hotmail.com> , Paul Jeanne <pauljeanne75@gmail.com>

**Date:** Wed, 15 Dec 2021 11:09:47 +0100 (CET)

Madame la Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Échevins et Président du CPAS,  
Madame la Directrice générale,

J'ai bien reçu la convocation à la réunion du prochain conseil communal ce 21.12. Je m'étonne que le conseil communal, comme la réunion conjointe avec les conseillers du CPAS, soient convoqués à nouveau dans la salle de gymnastique de l'école communale.

Suite à mon message précédant le conseil de novembre dernier, Mme la Bourgmestre a répondu : "*Le Collège est bien conscient de l'aggravation de la crise sanitaire et adaptera les prochaines réunions en fonction des recommandations du Codeco*".

Le CODECO recommande notamment de limiter les contacts, de respecter la distanciation physique de 1,5 mètres, de porter le masque, de ventiler les locaux... (<https://www.info-coronavirus.be/fr/>)

En outre, le Gouvernement wallon a diffusé une circulaire auprès de tous les Bourgmestres le 24 novembre dernier dans laquelle il écrit : "*[...] Nous vous rappelons que nous sommes bien en phase fédérale de crise et, partant, que les réunions à distance peuvent être organisées selon les termes du décret du 15 juillet 2021 [...] Bien que ce soit une possibilité et non une obligation, la situation actuelle nous amène à vous encourager fortement à y avoir recours lorsqu'il n'est pas possible de prévoir des conditions sanitaires nécessaires à la sécurité des membres des organes et, le cas échéant, du public*" (<https://interieur.wallonie.be/coronavirus-covid19>).

Or, sauf erreur de ma part, la salle de gymnastique de l'école n'est pas équipée d'un système de ventilation et j'ignore si la salle est équipée de détecteurs de CO2. De plus, vu la très mauvaise acoustique qui y règne, les personnes qui prennent la parole tombent le masque, comme je l'ai constaté sur la vidéo du conseil de novembre

dernier. Tout ceci va à l'encontre des mesures préconisées par les autorités du pays. En outre, avec les membres du conseil de l'action sociale, le nombre de personnes invitées à siéger s'élève à 21. A ce nombre s'ajoute le personnel communal. Et vu les nombreuses prestations de serment, il faut s'attendre à ce que le public soit plus nombreux que de coutume. Il est donc à craindre que le strict respect de la distanciation physique ne soit pas possible tant autour de la table que parmi le public.

J'ignore enfin si un test négatif ou le "COVID safe ticket" sera exigé à l'entrée de la salle. Je m'interroge d'ailleurs sur la constitutionnalité de telles mesures lorsqu'il s'agit de l'accès à une assemblée parlementaire. Tant pour les élus que pour le public.

Je rappelle que les élus de la minorité ont demandé en 2020 au collège communal que les séances du conseil communal se tiennent par visioconférence. Plusieurs d'entre eux sont des personnes dites 'à risque', et quoi qu'il en soit, il me paraît totalement irresponsable de faire courir le moindre risque de contamination à qui que ce soit. Qui plus est à la veille des fêtes de fin d'année, propices aux rencontres avec les anciens, qui sont, par définition, un public fragilisé.

Je demande donc au collège communal de revoir sa décision et d'organiser les prochaines séances du conseil communal, et la réunion conjointe avec les membres du conseil de l'action sociale par visioconférence. Une réponse rapide m'obligerait.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Madame et Messieurs les Échevins et Président du CPAS, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Roland Vanseveren